

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1443 9 juin 2012

SOMMAIRE

AD I Finance S.A	Crazy Latin Sensations	9259
ADT Luxembourg S.A.	Epsilon S.A	9218
Aflux SA69242	Gestioni Investments S.A6	9228
Alba Investments S.A69247	Goldpark Properties (Luxembourg) S.à r.l.	
Alcoram (SPF) S.A69247		9261
Ambassador Foods Sàrl69239	Guardian Eastern Europe Investments S.à	
AMP Capital Investors (Property Invest-	r.l 6	
ments) Luxembourg S.à r.l 69248	Guardian Industries Europe S.à r.l 6	9256
Anchor International S.A 69254	Havel Holding S.à r.l 6	9257
Angkor S.à r.l69221	Longbow UK Real Estate Debt Invest-	
APN Holding S.A69255	ments II S.à r.l 6	
APROBAT lalux-assurances S.A 69255	Mithra Sàrl6	
Arcsoleil Holdings69221	OIRP Investment 7 S.à r.l 6	
Arfo S.à r.l	Omni-Logic S.A 6	
Aripa Fund69222	Ostia S.A. SPF	9264
Arkai Luxembourg S.A	PGFF Luxembourg S.à r.l6	9248
Ars Dentalis Sàrl	Quadrik AG6	9255
Arta Grafica Luxe69256	Raptor Management Company S.A 6	9228
Artemisia Holding S.A69262	Red Heron 6	9224
ASAP-Lipamex S.à r.l 69263	Saint George UCITS SICAV	9218
Asco Holding S.A 69263	SEB SICAV 26	9238
Astelia S.A	TIMEHOUSE Luxembourg Sarl6	9263
Atoll Portfolio	True Holding 2 S.C.A	9236
Avago Technologies Luxembourg S.à r.l.	TST LuxKom S.à r.l 6	9245
69233	Unimac S.A 6	9220
AXA Mezzanine I S.A., SICAR 69239	Van Eysinga S.à r.l 6	9221
B Investments S. à r.l	Vertbois Sàrl 6	
BNP Paribas Leasing Solutions69221	We love Fish.lu6	9234
Business Road S.A		



Saint George UCITS SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 138.964.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 avril 2012:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Mr Martin Vogel, président du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- Mr Massimo Paolo Gentili, membre du Conseil d'Administration, 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Mr Roberto Bissoli, membre du Conseil d'Administration, 6 Via Loreto, CH-6907 Lugano, Suisse
- Mr Raffaele Rossetti, membre du Conseil d'administration, Via Rusca, CH-6862 Rancate, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saint George UCITS SICAV UBS Fund Services (Luxembourg) S.A Sandra Ehlers / Guillaume André Director / Director

Référence de publication: 2012053492/19.

(120074391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Epsilon S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Ekkio. Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz. R.C.S. Luxembourg B 143.190.

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «EPSILON S.A.», ayant son siège social à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 143190, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2970 du 16 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitri ANTOINE, consultant informatique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2. Constatation que la société «EPSILON S.A.» n'a plus qu'un associé unique;
- 3. Transfert du siège social de L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers à L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz et modification, en conséquence de l'article 2, alinéa 1 ^{er} des statuts;
 - 4. Ajout de l'enseigne commerciale «Ekkio» et modification en conséquence, de l'article 1 er des statuts.
 - 5. Modification de l'article 6, alinéa 1 er des statuts de la Société afin de l'adapter à l'actionnariat unique.
 - 6. Modification de l'article 10 des statuts.
- 7. Acceptation de la démission/décharge de Mesdames Sandrine SMAL et Hildegarde De CONINCK, de leurs postes d'administrateurs.
 - 8. Acceptation de la démission/décharge de Monsieur Dimitri ANTOINE de son poste d'administrateur-délégué.
- 9. Acceptation de la démission/décharge de la «Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.» de son poste de commissaire aux comptes.
 - 10. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dimitri ANTOINE.
 - 11. Nomination de la société «Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.a r.l.» au poste de commissaire aux comptes.
 - II.- Que l'actionnaire présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.



Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire de la Société représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'associé unique constate qu'il est devenu l'unique associé de la société «EPSILON S.A.».

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers à L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz. En conséquence, l'article 2, alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Alinéa 1 er . Le siège social est établi dans la commune de Differdange.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'ajouter l'enseigne commerciale «Ekkio». En conséquence, l'article 1 ^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de «EPSILON S.A.» qui utilisera l'enseigne «Ekkio».».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1 ^{er} afin de l'adapter à l'actionnariat unique. Cet article, en son alinéa 1 ^{er} , sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Alinéa 1** er. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.».

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 qui sera désormais lu comme suit:

« Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Mesdames Sandrine SMAL et Hildegarde De CONINCK de leurs mandats d'administrateur avec décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Dimitri ANTOINE de son mandat d'administrateurdélégué avec décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de la société «Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.» de son mandat de commissaire aux comptes avec décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.



Dixième résolution

L'associé unique décide de renouveler au poste d'administrateur:

Monsieur Dimitri ANTOINE, consultant informatique, né à Nice (France), le 21 février 1978, demeurant à L-1231 Howald, 47, avenue Berchem.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Onzième résolution

L'associé unique décide de nommer au poste de commissaire aux comptes:

la société «Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.a r.l.», numéro RCS B 84426, avec siège social à L -1371 Luxembourg, 31, Val Ste. Croix.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, D. ANTOINE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2012. Relation: MER/2012/949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050867/105.

(120070817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Unimac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.276.

L'an deux mil douze, le vingt-six avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société UNIMAC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 06 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1556 du 12 août 2009, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 147.276 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joé STEFFEN, employé privé, demeurant à Erpeldange, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante, approuvée à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Mondercange.»

Administrateur:

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Stéphane JACQUES et nomme en remplacement Monsieur Xavier JACQUES, commerçant, né à Mukedi, RD Congo, le 03 mai 1953, demeurant à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Modification statutaire:



L'assemble décide de retirer de l'article 15 la mention «à Bertrange» de sorte que l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. STEFFEN, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2012. Relation: CAP/2012/1578. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012056726/47.

(120079195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Van Eysinga S.à r.l.).

Siège social: L-2511 Luxembourg, 2, boulevard Jules Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 144.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ayzon van Eysinga Le Mandataire

Référence de publication: 2012053010/11.

(120075007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Arcsoleil Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 96.056.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053011/9.

(120074663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

BNP Paribas Leasing Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de BNP Paribas Leasing Solutions en date du 28 mars 2012 Composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale nomme Monsieur François VILLEROY DE GALHAU demeurant en France, 25 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans.

Les fonctions d'administrateur de Monsieur François VILLEROY DE GALHAU prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de cet administrateur, soit, sauf modification statutaire ou réglementaire, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

L'assemblée générale nomme Monsieur Luc HENRARD demeurant à Luxembourg, 9, rue Nina et Julien Lefèvre à L-1952 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans.

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Luc HENRARD prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de cet administrateur, soit, sauf modification statutaire ou réglementaire, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2014.



L'assemblée générale nomme Monsieur Carlo LESSEL demeurant à Luxembourg, 30 Val des Romains à L-8149, Bridel, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans.

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Carlo LESSEL prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de cet administrateur, soit, sauf modification statutaire ou réglementaire, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour extrait conforme

BNP Paribas Leasing Solutions / BNP Paribas Leasing Solutions

Eric Martin / Carlo Thill Administrateur / Président

Référence de publication: 2012057392/34.

(120079451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Aripa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale de 2013:

- Mr François WINANDY, Président et Membre du Conseil d'Administration, 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Mr Robert James STEWART, Membre du Conseil d'Administration, Church Street, The Penthouse Washington Mall I, Hamilton HM 11, Bermudes
 - Mr Yves GUNTERN, Membre du Conseil d'Administration, 17 Chemin du Près Seigneur, CH-1254 Jussy, Suisse. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aripa Fund UBS Fund Services (Luxembourg) S.A Sandra Ehlers / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2012053012/18.

(120074393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Il est à noter que suite à des contrats de transferts de Parts Sociales datés au 09/09/2011, Longbow Real Estate Capital LLP, associé de la «Société», a cédé une partie de ses parts sociales de classe A comme suit:

1. 1 400 parts sociales à RE Debt Strategy II S.A, siège social à 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, une société enregistrée auprès du registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 162 811.

Il est à noter également que suite à des contrats de transferts de Parts Sociales datés au 16/09/2011, Longbow Real Estate Capital LLP, associé de la «Société», a cédé une partie de ses parts sociales de classe A comme suit:

- 1. 400 parts sociales à J Sainsbury Pension Scheme Trustee Limited, siège social à Sainsbury, 33 Holborn, London, EC1N 2HTd,UK, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro FRN 159366.
- 2. 810 parts sociales à Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited représentant Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, siège social à Devonport Royal Dockyard, Devonport PL1 4SG, UK, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre sous le numéro 2100466.
- 3. 570 parts sociales à Babcock Pension Trust Limited représentant Babcock International Group Pension Scheme, siège social à 33 Wigmore Street, London W1U 1QX, UK, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre sous le numéro 357329.



- 4. 90 parts sociales à BNS Pension Trustees Limited représentant Babcock Naval Services Pension Scheme, siège social à Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD Scotland, une société enregistrée auprès du registre de commerce d'Ecosse sous le numéro SC 197 123.
- 5. 530 parts sociales à Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited représentant Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme, siège social à Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD Scotland, une société enregistrée auprès du registre de commerce d'Ecosse sous le numéro SC 103 423.
- 6. 500 parts sociales à Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds, siège social à PO Box 596, Liberte House, 19-23 La Motte Street, St Helier, Jersey JE4 5RL, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 6043.
- 7. 500 parts sociales à Somerset County Council représentant Somerset County Council Pension Fund, siège social à County Hall, Taunton, TA 1 4 DY, UK sous le numéro 00330394 RWY.
- 8. 500 parts sociales à Centrica Combined Investment Fund, siège social à Millstream, Maidenhead Road, Windsor, Berkshire, SL4 5GD, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 04541886.
- 9. 100 parts sociales à Cemex UK Executive Pension Trust Limited, siège social à CEMEX House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey, TW20 8TD, UK, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 00590893.
- 10. 400 parts sociales à Cemex UK Main Pension Trust Limited, siège social à CEMEX House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey,TW20 8TD, UK, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 00389286.
- 11. 700 parts sociales à RE Debt Strategy II S.A, siège social à 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, une société enregistrée auprès du registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro B 162 811.
- 12. 2'500 parts sociales b Intermediate Capital Group PLC, sifge social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU.
- 13. 43 parts sociales à LREC Partners Investments No. 2 Limited, siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU.

Par conséquent, le capital social de la «Société» est détenu comme suit:

	Part	Part
	sociales	sociales
	de classe	de classe
	Α	В
Longbow Real Estate Capital LLP	175.755,00	2,00
LREC Partners Investments No. 2 Limited	243,00	
Intermediate Capital Group PLC	5.000,00	
Marks and Spencer Pension Trust Limited	500,00	
BG Group Pension Trustees Limited	300,00	
Hertfordshire Council représentant Hertfordshire Council Pension Fund	500,00	
London Borough of Camden représentant London Borough of Camden Pension Fund	275,00	
Nortrust Nominees Limited représentant Allied Domecq First Pension Trust Limited	325,00	
The Church of England Pensions Board représentant The Church of England Investment		
Fund for Pensions	400,00	
Nortrust Nominees Limited représentant Nominees on A/C NHC07	350,00	
Severn Trent PIF Trustees Limited représentant The Severn Trent Pension		
Investment Fund	350,00	
Harrods Group Trustees Limited représentant Harrods Group Pension Plan	1.000,00	
Gloucestershire County Council représentant Gloucestershire County Council		
Pension Scheme	100,00	
State Street Nominees Ltd a/c XB5L représentant Rhondda Cynon Taf Pension Fund	1.000,00	
Migros Pensionskasse	1.500,00	
RE Debt Strategy II S.A	4.000,00	
National Nominees Limited représentant Sunsuper Pty Ltd	4.000,00	
Sainsbury Pension Scheme Trustee Limited	400,00	
Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited représentant Devonport		
Royal Dockyard Pension Scheme	810,00	
Babcock Pension Trust Limited représentant Babcock International Group		
Pension Scheme	570,00	



BNS Pension Trustees Limited représentant Babcock Naval Services Pension Scheme Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited représentant Rosyth Royal Dockyard	90,00	
Pension Scheme	530,00	
Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds	500,00	
Somerset County Council représentant Somerset County Council Pension Fund	500,00	
Centrica Combined Investment Fund	500,00	
Cemex UK Executive Pension Fund	100,00	
Cemex UK Main Pension Fund	400,00	
Total	199.998,00	2,00
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012056474/89.		

(120079371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012053013/14.

(120073917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Red Heron, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.190.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of the month of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) GI Partners Fund III L.P., a Delaware Limited Partnership, having its registered office located at 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the division of corporations of the State of Delaware under number 4330385, hereby represented by Clarissa Steland, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal;
- 2) GI Partners Fund III-B L.P., a Delaware Limited Partnership, having its registered office 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the division of corporations of the State of Delaware under number 4482063, hereby represented by Clarissa Steland, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.
- 3) Red Heron UBTI, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B150030 hereby represented by Clarissa Steland, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal;

Collectively, (the "Shareholders"),

- I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing parties declare that they are all the shareholders of Red Heron, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150190, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 7 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 January 2010 n° 162 page 7764, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.



III. The appearing parties, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 62,500, by the creation and issuance of 5,000,000 new shares, having a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), with a total share premium of EUR 480,000 (the "Share Premium");
- 2. Subscription for 5,000,000 New Shares by the shareholders of the Company as listed in the table below by contribution in cash for a total amount of EUR 50,000, with payment in cash of the Share Premium of EUR 480,000 as follows:

Subscriber	Number	Subscription	Share	Total
	of New	price (EUR)	premium	value
	Shares		(EUR)	(EUR)
GI Partners Fund III L.P	4,136,900	41,369.00	397,142.40	438,511.40
GI Partners Fund III-B L.P	75 4 ,700	7,547.00	72, 4 51.20	79,998.20
Red Heron UBTI	108,400	1,084.00	10, 4 06. 4 0	11, 4 90.40
Total	5,000,000	50,000.00	480,000.00	530,000.00

- 3. Decision to amend article 6.1, first paragraph of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2. above; and
 - 4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount EUR 50,000 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 62,500 by the creation and issuance of the 5,000,000 New Shares, to be subscribed and paid-up at nominal value, with a total share premium of EUR 480,000, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed share capital increase.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED for subscribe to 5,000,000 New Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 50,000, with payment of the Share Premium by contribution in cash, as follows:

Subscriber	Number	Subscription	Share	Total
	of New	price (EUR)	premium	value
	Shares		(EUR)	(EUR)
GI Partners Fund III L.P	4,136,900	41,369.00	397,142.40	438,511.40
GI Partners Fund III-B L.P	754,700	7,547.00	72, 4 51.20	79,998.20
Red Heron UBTI	108, 4 00	1,084.00	10,406.40	11,490.40
Total	5,000,000	50,000.00	480,000.00	530,000.00

The 5,000,000 New Shares have been fully paid-up in cash at nominal value and the Share Premium has been fully paid in cash, so that the amount of EUR 530,000 is from now at the disposal of the Company, and evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED to amend article 6.1, first paragraph of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at sixty two thousand five hundred Euro (EUR 62,500) represented by six million two hundred and fifty thousand (6,250,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal EUR 0.01 each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12 th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19 th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- GI Partners Fund III L.P., un Limited Partnership du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., enregistré auprès de la division des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4330385, ici représenté par Clarissa Steland, employée privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- GI Partners Fund III-B L.P., Limited Partnership du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, U.S.A., enregistré auprès de la division des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4482063, ici représenté par Clarissa Steland, employée privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- Red Heron UBTI, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représenté par Clarissa Steland, employée privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistreé aupres du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B150030, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Collectivement, (les "Associés"),

ici représenté par Clarissa Steland, employée privé, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu données sous seing privé.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

- I. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les "Associés") de Red Heron, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 janvier 2010 sur le n° 162 page 7764, (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- II. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, qui reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,-et EUR 62.500, par la création et l'émission 50.000 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission totale de EUR 480.000 (la "Prime d'Emission");
- 2. Souscription de 5.000.000 Nouvelles Parts Sociales par les Associés, par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 5.000.000, et paiement de la Prime d'Emission en numéraire pour un montant total de EUR 480.000 comme suit:

Associés	Nombre	Prix de	Prime	Valeur
	de	Souscription	d'Emission	Total
	Nouvelles	(EUR)	(EUR)	(EUR)
	Parts			
	Sociales			
GI Partners Fund III L.P	4.136.900	41.369,00	397.142,40	438.511,40
GI Partners Fund III-B L.P	75 4 .700	7.547,00	72.451,20	79.998,20
Red Heron UBTI	108.400	1.084,00	10.406,40	11.490,04
Total	5.000.000	50.000,00	480.000,00	530.000,00

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points 1. et 2. ci-dessus.



5. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 62.500,00 par la création et l'émission de 50.000 Nouvelles Parts Sociales, devant être entièrement souscrites et libérées à leur valeur nominale, avec une prime d'émission totale de EUR 480.000, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les Associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de souscrire à 5.000.000 Nouvelles Parts Sociales par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 50.000, et paiement de la Prime d'Emission par contribution en numéraire pour un montant total de EUR 480.000, comme suit:

Associés	Nombre	Prix de	Prime	Valeur
	de	Souscription	d'Emission	Total
	Nouvelles	(EUR)	(EUR)	(EUR)
	Parts			
	Sociales			
GI Partners Fund III L.P	4.136.900	41.369,00	397.142,40	438.511,40
GI Partners Fund III-B L.P	75 4 .700	7.547,00	72.451,20	79.998,20
Red Heron UBTI	108.400	1.084,00	10.406,40	11.490,04
Total	5.000.000	50.000,00	480.000,00	530.000,00

Les 5.000.000 Nouvelles Parts Sociales, ont été intégralement libérées en numéraire, à leur valeur nominale, et la Prime d'Emission a été entièrement libérée par contribution en numéraire, par conséquent le montant de EUR 530.000 est maintenant à la disposition de la Société, et la preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par six million deux cent cinquante mille (6.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (ci-après "les Parts Sociales")."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euro (EUR 2.100,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la personne comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Steland et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2012. LAC/2012/14753. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056602/188.

(120079568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.



Raptor Management Company S.A., Société Anonyme, (anc. Gestioni Investments S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 107.753.

L'an deux mil douze, le deuxième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTIONI INVESTMENTS S.A., avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 107753, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 920 du 21 septembre 2005 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 13 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio Bianchi employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société en RAPTOR MANAGEMENT COMPANY S.A.
- 2. Modification subséquente de l'article 1 er des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAPTOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

- 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 20.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en RAPTOR MANA-GEMENT COMPANY S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1 er des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAPTOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 mai 2012. LAC/2012/20806. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012056368/62.

(120078833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

In the year two thousand and twelve, on thirteenth April,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475.-) with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 11 th April 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 7 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1800 of 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129625 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 15 March 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the corporate object of the Company which shall be amended as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;



- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

- 2 To amend article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the change of corporate object.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

"**Art. 3. Object.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:



- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 735.475.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118883 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 avril 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-), avec siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1800 du 24 août 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129625 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient



associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

- 2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter le changement d'objet social.
- 3 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:



« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 201 2, REM/2012/371. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052809/257.

(120073793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.666.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012053017/11.

(120074502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



We love Fish.lu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 168.548.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Cosita DELVAUX, Notar mit dem Amtswohnsitz in Redingen-an-der-Attert.

Sind erschienen

- 1) Herr Dietmar Karl Maria ZEYEN, selbstständig, geboren in Sankt Vith (B) am 16. Januar 1955; wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 54 Weweler, Ehemann von Frau Viviane PATZ.
- 2) Herr Marc Pierre Paul Alexander Ludwig DOLLENDORF, Lehrer, geboren in Sankt Vith (B) am 7. Februar 1966, wohnhaft in L-8421 Steinfort, 2, Hagenerstrasse, Ehemann von Frau Sandra LECHES.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Kapitel I. - Zweck, Benennung, Sitz, Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen Anteile wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die geregelt wird durch die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen und durch die hiernach folgenden Statuten.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Troisvierges.

Dieser Sitz kann innerhalb der Gemeinde Troisvierges, durch einfachen Beschluß des oder der Gesellschaftsführer verlegt werden, und innerhalb des Großherzogtums nur mit der Genehmigung der Generalversammlung beschließend wie bei Satzungsänderungen.

- Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft in Luxemburg als auch im Ausland, besteht:
- in der Schlachtung von Fisch jeglicher Art und Herkunft
- in der Weiterverarbeitung von Fisch hinsichtlich des Verzehres, als auch als Futtermittel,
- in der Herstellung von Fischprodukten zum Verzehr und auch als Futtermittel,
- in der Konservierung und Verpackung von Fisch und Fischprodukten, durch Räucherung oder auf jeglicher Art und Weise.
 - im Import und Export von Fisch und Fischprodukten,
 - im Groß-und Kleinhandel von Fisch und Fischprodukten aller Art,
 - im Betreiben einer Geschäftsstelle oder eines Ladens für den Handel mit Fisch und Fischprodukten
 - im Versand, unter jeglicher Form von Fisch und Fischprodukten.

Sie kann alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mit dem Gegenstand und Zweck des Unternehmens mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Art. 4. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbegrenzte Dauer.

Die Auflösung der Gesellschaft kann nur erfolgen durch Beschluß einer außergewöhnlichen Generalversammlung welche wie bei Satzungsabänderungen beschließt.

Art. 5. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "We Love Fish.lu" an.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in hundert (100) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-).
- Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar. Sie sind zwischen Gesellschaftern frei übertraghan

Die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter kann nur stattfinden mit der Einwilligung der Gesellschafter welche drei Viertel des Gesellschaftskapital vertreten, die Anteile des Zedenten einbegriffen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft oder Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.



Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der alleinige Geschäftsführer kann mit Einzelunterschrift die Gesellschaft ohne Einschränkung vertreten. Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift dieser Geschäftsführer gültig vertreten, wenn der Wert EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) überschreitet. Für Werte unter dem Betrag von EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) ist die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers ausreichend.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer sowie deren Entgelt.

Alles was nicht der Generalversammlung der Gesellschafter ausschließlich vorbehalten ist, fällt in die Befugnisse des oder der Geschäftsführer.

Kapitel IV. - Generalversammlung - Geschäftsjahr Gewinnverteilung

- Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.
- **Art. 10.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch und den gesetzlichen Vorschriften Buch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn-und Verlustrechnung aufgestellt.

Die jährlichen Konten, so wie vom Gesetz bestimmt, müssen nach Jahresabschluß den Gesellschaftern vorgelegt werden und in den gesetzlichen Formen veröffentlicht werden.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Kapitel V. - Liquidation, Gesetzliche Bestimmungen

Art. 11. Die eventuelle Liquidation der Gesellschaft wird von einem Liquidator ausgeführt der von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt wird.

Das Kreditsaldo der Liquidation wird unter die Gesellschafter im Verhältnis zur Zahl ihrer Anteile aufgeteilt.

Die eventuellen Verluste werden in gleichem Verhältnis unter die Gesellschafter aufgeteilt. Kein Gesellschafter haftet jedoch über den Betrag seiner Einlage hinaus.

Art. 12. Für sämtliche in Gegenwärtigem nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933, sowie das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endigt am 31. Dezember 2012.

Kapitalzeichnung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:	
Herr Dietmar ZEYEN, vorgenannt	Fünfzig (50) Anteile
Herr Marc DOLLENDORF, vorgenannt	Fünfzig (50) Anteile
GFSAMT:	Hundert (100) Anteile

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen oder die ihr aus Anlaß ihrer Gründung angelastet werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300.-).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten zusammengefunden, und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- 1) Herrn Dietmar ZEYEN, selbstständig, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 54 Weweler,
- 2) Herrn Marc DOLLENDORF, Lehrer, wohnhaft in L-8421 Steinfort, 2, Hagenerstrasse.



Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die Unterschrift beider Geschäftsführer verpflichtet.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist L-9905 Troisvierges, 44, Grand-Rue.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Gesellschaft eine behördliche Genehmigung, bezüglich des Gesellschaftszweckes, wie aufgeführt in Artikel 3 der Satzung, erhalten muss, welches die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Redingen-sur-Attert in der Amtskanzlei des amtierenden

Notars, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt haben die Komparenten die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. ZEYEN, M. DOLLENDORF, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 24 avril 2012. Relation: RED/2012/544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012052951/121.

(120072933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

True Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 159.918.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «TRUE HOLDING 2 S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, daté du 25 mars 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1281 du 14 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.918.

Les statuts de la Société ne furent jusqu'aujourd'hui pas modifiés.

L'Assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour :

1 Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX CENT QUATRE MILLE EUROS (204.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) à montant de SEPT CENT QUATRE MILLE EUROS (704.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quatre (204) actions nouvelles de classe A ordinaires, les «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires existantes et chacune émise avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS et QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (225,94 EUR), soit au total une prime d'émission de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et SOIXANTE-SEIZE EUROS (46.091,76 EUR).

2 Souscription et libération intégrale ensemble avec la prime d'émission par un apport en numéraire des deux cent quatre (204) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune par l'actionnaire existant, la société «IRIS FUND SICAV-FIS», par le compartiment SFERA», une société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) avec sa structure dit «umbrella» qui comprend différents compartiments et classes, avec siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en sa qualité de seul associé commanditaire, l'autre associé, en sa qualité d'associé commandité ayant, dans



la mesure nécessaire, renoncer à son droit préférentiel de souscription lors de la souscription de ces actions nouvellement émises par la Société.

- 3 Décision d'attribuer la prime d'émission versée aux réserves libres de la Société.
- 4 Décision de modifier l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.
 - 5 Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.
- (iv) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions se divisant en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions de classe A, les «Actions Ordinaires» et une (1) action de commandité, l'«Action de commandité» et représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX CENT QUATRE MILLE EUROS (204.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) à montant de SEPT CENT QUATRE MILLE EUROS (704.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quatre (204) actions nouvelles de classe A ordinaires, les «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires existantes et chacune émise avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS et QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (225,94 EUR), soit au total une prime d'émission de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et SOIXANTE-SEIZE EUROS (46.091,76 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et DÉCIDE d'admettre à la souscription de la totalité des deux cent quatre (204) Actions Ordinaires, la société suivante, en tant qu'actionnaire existant et en sa qualité de seul actionnaire commanditaire de la Société:

«IRIS FUND SICAV-FIS, par le compartiment SFERA», une société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) avec sa structure dit «umbrella» qui comprend différents compartiments et classes, avec siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Orietta RIMI, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul souscripteur, la société «IRIS FUND SICAV-FIS, compartiment SFERA», prédésignée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 16 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare, au nom et pour compte du seul souscripteur susnommé, souscrire les deux cent quatre (204) Actions Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, et déclare libérer, au nom du même souscripteur, entièrement par un versement en numéraire chaque action ensemble avec la susdite prime d'émission d'un montant total de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et SOIXANTE-SEIZE EUROS (46.091,76 EUR).

Il résulte d'une attestation bancaire que la somme totale de DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et SOIXANTE-SEIZE CENTS (250.091,76 EUR) est dorénavant à la libre disposition de la Société, ce dont il fut certifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

A la suite de quoi, l'Assemblée DÉCIDE d'allouer les deux cent quatre (204) nouvelles Actions Ordinaires au souscripteur, la société «IRIS FUND SICAV-FIS, compartiment SFERA», en sa qualité d'associé commanditaire, d'allouer encore la somme de DEUX CENT QUATRE MILLE EUROS (204.000,- EUR) au capital social souscrit de la Société et le



solde, soit le montant de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et SOIXANTE-SEIZE EUROS (46.091,76 EUR) au compte «réserves libres» de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« Art. 6. (Premier alinéa). La Société a un capital social souscrit de sept cent quatre mille euros (704.000,- EUR) représente sept cent quatre (704) actions divisée en sept cent trois (703) actions de classe A ordinaires («Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité («Action de Commandité») ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille quatre cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus par le notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: O. RIMI, B. D. KLAPP, V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette} \ A.C., \ le \ 26 \ mars \ 2012. \ Relation: EAC/2012/3988. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75,-EUR).$

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052925/114.

(120073435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

ADT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.399.

Il résulte de résolutions prises en date du 30 avril 2012 que, pour autant que de besoin, les mandats des administrateurs ont été confirmés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.

Il a en outre été décidé de nommer BDO Audit, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, comme commissaire pour une durée déterminée dont le mandat, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADT Finance S.A.

Peter Schieser

Un mandataire

Référence de publication: 2012053021/18.

(120074870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2012, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

A été nommé réviseur indépendant pour un mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053498/19.

(120074166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ambassador Foods Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 137.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053027/10.

(120074786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs. Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of "AXA Mezzanine I S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 31 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1044 of 15 October 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-108.403 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 27 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 7 February 2012, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued capital of the Company is set at three million twenty-eight thousand four hundred sixty euro (EUR 3,028,460.-) divided into two hundred ninety-eight thousand eight hundred forty-three (298,843) Class A shares (the "Class A Shares"), three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares (the "Class B Shares") and three hundred twelve (312) Class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of six thousand three hundred forty euro (EUR 6,340.-) by the issuance of six hundred thirty-four (634) new Class A Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, the new Class A Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Shares, and together with a share premium in a total amount of six hundred twenty-seven thousand six hundred sixty euro (EUR 627,660.-).

IV. That the board of directors of the Company, in its meeting of 7 February 2012 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 9 February 2012, six hundred thirty-four (634) new Class A Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Shares in a total amount of six hundred twenty-seven thousand six hundred sixty euro (EUR 627,660.-), by a virtual contribution.



- V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, so that the total amount of SIX HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 634,000.-) thus being for the capital increase:
- following the Class A Shares issuance the amount of SIX THOUSAND THREE HUNDRED FORTY EURO (EUR 6,340.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of SIX HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY EURO (EUR 627,660.-) for the Class A paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at three million thirty-four thousand eight hundred euro (EUR 3,034,800.-) divided into two hundred ninety-nine thousand four hundred seventy-seven (299,477) Class A shares (the "Class A Shares"), three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares (the "Class B Shares") and three hundred twelve (312) Class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Jennifer Ferrand, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine I S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 31 mai 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1044 du 15 octobre 2005 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-108.403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 7 février 2012, un extrait des dites résolutions, après avoir été signées ne varietur par la mandataire spécial et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions vingt-huit mille quatre cent soixante euros (EUR 3.028.460,-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-trois (298.843) actions de Catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et trois cent douze (312) actions de Catégorie C (les "Actions de Catégorie C"). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.
- II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III. Que le conseil d'administration de la Société, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six mille trois cent



quarante euros (EUR 6.340,-) par l'émission de six cent trente-quatre (634) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), les nouvelles Actions de Catégorie A jouissant des même droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-sept mille six cent soixante euros (EUR 627.660,-).

- IV. Que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 7 février 2012 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 9 février 2012, six cent trente-quatre (634) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A d'un montant total de six cent vingt-sept mille six cent soixante euros (EUR 627.660,-), par un apport virtuel.
- V. Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessus, de sorte que la somme totale de SIX CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 634.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:
- suivant l'émission des Actions de Catégorie A la somme de SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (EUR 6.340,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- SIX CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS (EUR 627.660,-) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société à la date de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à trois millions trente-quatre mille huit cents euros (EUR 3.034.800,-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-sept (299.477) actions de Catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et trois cent douze (312) actions de Catégorie C (les "Actions de Catégorie C"). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2012. Relation: EAC/2012/5176. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012056159/141.

(120079162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.300.

Il résulte de résolutions prises en date du 30 avril 2012 que, pour autant que de besoin, les mandats des administrateurs ont été confirmés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.

Il a en outre été décidé de nommer BDO Audit, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, comme commissaire pour une durée déterminée dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.



POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADT Luxembourg S.A.

Peter Schieser Un mandataire

Référence de publication: 2012053022/18.

(120074871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Aflux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 131.755.

EXTRAIT

En date du 27 avril 2012, l'actionnaire unique de la société anonyme "AFLUX S.A." a pris la décision suivante:

- Constatation de la démission des administrateurs Serge HEISS, domicilié au 150, rue de Dippach, L-8055 Bertrange et SERGES FINANCE SA, société anonyme ayant son siège social au 15, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, à compter du 26 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053023/13.

(120073866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Omni-Logic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.454.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

OMNI-LOGIC S,A., dont le siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, a été dénoncé en date du 14 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.454,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} juin 2012 au greffe de la VI ^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012055272/23.

(120077139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Mithra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.859.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Frédéric Charles HANREZ, né le 9 novembre 1963 à Uccle (Belgique), demeurant au 68/4 rue Africaine B-1060 Bruxelles.

ici représenté par son mandataire spécial Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.



Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associé unique respectivement gérant unique de la société à responsabilité limitée "MITHRA Sàrl", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1996, publié au Mémorial C numéro 210 du 25 avril 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53859.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçu sous seing privé en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 486 du 28 juin 2001, respectivement au Mémorial C numéro 565 du 11 avril 2002.

Ensuite le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Gery DEGRAEVE, né le 1 ^{er} janvier 1945 à Courtrai (Belgique), demeurant au Las Homas De Marbella 29600 Marbella (Espagne) a cédé DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "MITHRA Sàrl", à Monsieur Frédéric Charles HANREZ, né le 9 novembre 1963 à Uccle (Belgique), demeurant au 68/4 rue Africaine B1060 Bruxelles, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé pré-qualifié déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de MILLE EUROS (€ 1.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Frédéric Charles HANREZ, né le 9 novembre 1963 à Uccle (Belgique), demeurant au 68/4 rue Africaine B-1060 Bruxelles entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique, respectivement de gérant unique déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la société, lequel aura la teneur suivante:

"La société a pour objet le commerce et l'industrie, sous toutes formes généralement quelconques, pour tout ce qui concerne l'automobile.

La société a en outre pour objet la vente, l'achat en gros et/ou au détail, l'entrepôt, l'exportation, l'importation de tous articles, produits textiles, vêtements de dessus et de dessous pour hommes, dames, enfants, maroquinerie, chaussures, articles cadeaux et autres accessoires, la fabrication, la réparation et la transformation de ces articles, l'exploitation de magasins, de grandes surfaces.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.".

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



- **Art. 3.** La société prend la dénomination de "MITHRA Sàrl".
- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet le commerce et l'industrie, sous toutes formes généralement quelconques, pour tout ce qui concerne l'automobile.

La société a en outre pour objet la vente, l'achat en gros et/ou au détail, l'entrepôt, l'exportation, l'importation de tous articles, produits textiles, vêtements de dessus et de dessous pour hommes, dames, enfants, maroquinerie, chaussures, articles cadeaux et autres accessoires, la fabrication, la réparation et la transformation de ces articles, l'exploitation de magasins, de grandes surfaces.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-QUATRE EUROS ET QUATREVINGT CENTS (€ 24,80-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale qui doit nécessairement être associé.

- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - Cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - Le solde restera à la libre disposition des associés.
- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 17.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.



Art. 18. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Jastrow, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055774/136.

(120078374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

TST LuxKom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 168.575.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Uwe SCHEDLER, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Wiesbacher Strasse 29, geboren in Quierschied (D), am 16. August 1966, und
- 2.- Frau Margarete SCHEDLER, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-66822 Lebach, Hirschsprung 5, geboren in Illingen (D), am 6. April 1946.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

- Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.
 - Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "TST LuxKom S.à r.l.".
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Betzdorf.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, der Vertrieb und der Aufbau von Satellitenkommunikationsanlagen und zugehöriger Software sowie der Betrieb von Satellitenkommunikationsnetzen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).
- **Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.



Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mindestens dreiviertel des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr eintausend zweihundert Euro (€ 1.200,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die EIN HUNDERT (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:	
1 Herr Uwe SCHEDLER, vorgenannt, siebzig Anteile	70
2 Frau Margarete SCHEDLER, vorgenannt, dreissig Anteile	30
TOTAL: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Uwe SCHEDLER, vorgenannt.

- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. SCHEDLER, M. SCHEDLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 avril 2012. Relation: ECH/2012/725. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels-und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. Mai 2012.

Référence de publication: 2012052927/107.

(120073480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Alba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.378.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 24.04.2012 de la société ALBA INVEST-MENT S.A. il a été décidé:

- 1. De nommer Monsieur Carlos CASSINA VEJARANO, demeurant à Chemin de la Barmete 25, Appt 26, Residence Thibery, CH-193 6 Verbier, Suisse comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018
- 2. De révoquer Monsieur Emile Wirtz comme administrateur délégué et de nommer Monsieur Carlos CASSINA VEJARANO, demeurant à Chemin de la Barmete 25, Appt 26, Residence Thibery, CH-1936 Verbier, Suisse comme administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 24.04.2012.

ALBA INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2012053025/16.

(120074208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Alcoram (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.267.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053026/17.

(120074427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64204 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053029/10.

(120074732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, (i) Monsieur Jean-Luc Pitch, né le 21 février 1958 à Thionville en France, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, né le 27 juin 1958 à Liège en Belgique, résidant professionnellement la Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg sont confirmé comme gérants de la société pour une durée indéterminée avec effet à compter de la date de leur nomination le 7 mai 2001.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gabor Harakaly,
- Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, et
- Monsieur Jean-Luc Pitsch,

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012055123/21.

(120076985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

PGFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.556.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"Pamplona Global Financial Fund Ltd", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr Grégory GOSSELIN, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 April 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,



develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "PGFF Luxembourg S.à r.l."
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
 - Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives



of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.



- **Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Global Financial Fund Ltd", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Pamplona Global Financial Fund Ltd» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

représentée par Monsieur Grégory GOSSELIN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2012.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et



d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généra-lement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "PGFF Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.



Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé (s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.



Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Global Financial Fund Ltd", prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. GOSSELIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5563. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052836/341.

(120073144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anchor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 42.823.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012. Anchor International S.A. Jacob Mudde *Mandataire*

Référence de publication: 2012053031/14.

(120073939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Quadrik AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.863.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

QUADRIK AG, Société anonyme, dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 1 ^{er} décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.863,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1 ^{er} juin 2012 au greffe de la VI ^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012055299/23.

(120077138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012053032/13.

(120074121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

APROBAT lalux-assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach. R.C.S. Luxembourg B 154.328.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2012

ad. 5.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2012 PriceWaterhouseCoopers, représentée par Madame Christiane Schaus.



Leudelange, le 26 avril 2012. Henri Hostert Administrateur

Référence de publication: 2012053033/14.

(120074157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2012, (i) Monsieur David B. Jaffe, né le 24 décembre 1956 à Michigan aux Etats-Unis, résidant Hannoon Road 2300, Auburn Hills, Michigan 48326 Etats-Unis d'Amérique, L-3452 et (ii) Monsieur Jean-Pierre de Bonhome, né le 27 juin 1958 à Liège en Belgique, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg sont confirmé comme gérants de la société pour une durée indéterminée avec effet à compter de la date de leur nomination le 31 Octobre 2000.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Luc Pitsch,
- Monsieur Gabor Harakaly,
- Monsieur David B. Jaffe, et
- Monsieur Jean-Pierre de Bonhome,

Pour la Société Signatures

Référence de publication: 2012055652/22.

(120078177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Arfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 36.819.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2012053034/11.

(120074716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ars Dentalis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3281 Bettembourg, 6, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 131.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012053035/10.

(120074472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053036/10.

(120074874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 112.533.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Philip Gittins, gérant de catégorie B, demeurant professionellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Russel Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055660/22.

(120078122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.973.

Im Jahre zweitausendzwölf, den siebenundzwanzigsten April,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Allianz Lebensversicherungs AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in der Reinsburgstrasse 19 in D-70178 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231;

handelnd in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der VertBois S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxemburg) unter Nummer B 71973 (die "Gesellschaft"), gegründet und aufgenommen durch notarielle Urkunde vom 28. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 947 vom 10. Dezember 1999. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch notarielle Urkunde vom 27. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1381 vom 18. Juli 2006.

Die Alleingesellschafterin wird vertreten durch Maître Matthias HELD, avocat, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund von einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 19. April 2012.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Tagesordnung

- 1. Umänderung von Artikel 9,
- 2. Sonstiges.

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachfolgenden Beschluss wie folgt zu beurkunden:

Einziger Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft bezüglich der Verwaltung durch Hinzufügen der Möglichkeit der Vertretung durch einen Alleingeschäftsführer abzuändern, mit folgendem Wortlaut:



" Art. 9 Verwaltung . Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein.

Der (die) Geschäftsführer wird (werden) von dem Alleingesellschafter oder, wo dies der Fall ist, von der Gesellschafterversammlung gewählt, die ihre Amtsdauer festlegen. Der (die) Geschäftsführer verbleibt (verbleiben) bis zur Wahl des (der) Nachfolger(s) im Amt. Der oder die Geschäftsführer sind erneut wählbar und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, wo dies der Fall ist, der Gesellschafterversammlung abberufen werden. Wird in der vorliegenden Satzung auf eine Mehrzahl von Geschäftsführern Bezug genommen, ist hiermit der Geschäftsführerrat gemeint. Ist ein Alleingeschäftsführer bestellt, so obliegen ihm alleine alle Rechte und Pflichten, die dem Geschäftsführerrat zufallen würden.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon-oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Die Gesellschafter sollen weder an der Geschäftsführung der Gesellschaft teilnehmen noch sich in diese einmischen."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden, Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M HELD und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 4 mai 2012. LAC/2012/20412. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Mai.

Référence de publication: 2012056731/81.

(120078795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.



CLS A.s.b.l., Crazy Latin Sensations, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4460 Clervaux, 266, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 9.133.

STATUTS

Membres fondateurs (au minimum 3 personnes):

(Nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance, profession, nationalité et signature)

- 1. Folly Koueviakoe réside au 22, rue de Wormeldange L-6180 Gonderange, né le 2 avril 1969 à Lome (Togo), employé privé, belge
- 2. Jacky Tabone réside au 4, rue Jean-Baptiste Charcot 57950 Montigny-les-Metz France, né le 23 juin 1987 à Metz (France), professeur de danse / danseur professionnel, français
- 3. Folivi Folly réside au 67 route de Belvaux L-4025 Esch Sur Alzette, né 26 avril 1981 à Atakpamé (TOGO), employé privé, français
- 4. Sylvia Andrade réside au 266, rue de la gare L-4460 Belvaux, née le 24 septembre 1979 à Esch Sur Alzette (Luxembourg), employée privée, portugaise
- 5. Laurent Narejos réside au 266, rue de la gare L-4460 Belvaux, né le 26 juin 1969 à Toulouse (France), indépendant, français

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

- **Art. 1** er . L'association porte la dénomination CRAZY LATIN SENSATIONS association sans but lucratif, en abrégé CLS A.s.b.l.
- **Art. 2.** L'association a son siège social à Luxembourg, à Belvaux, 266, rue de la gare L-4460 Belvaux. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
- Art. 3. L'association a pour objet toutes activités liées aux loisirs en relation avec la danse et notamment les danses latines. Elle peut organiser des représentations de danses, spectacles, cours, animations ainsi que et des soirées à thèmes de culture latine ou autres.

Elle pourra:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de connaître la culture latine et africaine,
- promouvoir des activités liées à la danse, la musique et la culture latino-américaines pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine latines et africaines.
 - favoriser les contacts sociaux entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.
- **Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. La durée de l'association est indéterminée et illimitée dans le temps. L'exercice social coïncide avec l'année civile.
- **Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- **Art. 6.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

- **Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 EUR.
- **Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.
 - Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier



électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

- **Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
 - Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - modification des statuts et règlement interne;
 - nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
 - approbation des budgets et comptes;
 - dissolution de l'association.
- **Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier électronique.
 - Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année par l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 5 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président préside l'Assemblée Générale, le vice-président soutient le président et prend son intérim en cas d'absence du président, le secrétaire est responsable de la communication avec les membres de l'Association et les contacts tiers, le trésorier gère les comptes.

- **Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.
- **Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts humanitaires.
- **Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.
 - Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:
 - les cotisations des membres,
 - les subsides et subventions,
 - les dons ou legs en sa faveur,
 - les bénéfices d'événements organisés par l'association.
- Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.



Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Référence de publication: 2012053633/109.

(120073460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Goldpark Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.135.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

JS Immo Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 142.411,

duly represented by Mr Ailton Bernardo and Mr Gian Paolo Corsetti, having both their professional address in Luxembourg,

acting in their capacity as directors of the sole shareholder, duly authorized to represent the latter pursuant to the provisions of article 11 of its articles of incorporation.

Such appearing party is the sole shareholder of Goldpark Properties (Luxembourg) S.à r.l,a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 163.135 (the "Company").

The appearing party, representing the whole share capital, requests the notary to state the following:

- that the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 th August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2600 of 26 th October 2011;
- that the current share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one (1) euro each;
- that the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today and to put the Company into liquidation; that it assumes the function of liquidator of the Company;
- that all the assets and liabilities of the Company are immediately transferred at book value to the sole shareholder and that the transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;
 - that all rights and obligations of the Company towards third parties shall be taken over by the sole shareholder;
 - that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the financial accounts of the Company as 31 December 2011 are approved as of 30 April 2012 and the interim accounts of the Company as at the date hereof are hereby approved;
 - that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;
 - that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;
- that the books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 35, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn-up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JS Immo Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.411,

ici représentée par M. Ailton Bernardo et M. Gian Paolo Corsetti, tous les deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur capacité d'administrateurs de l'associé unique, dûment autorisés à représenter cette dernière conformément aux dispositions de l'article 11 de ses statuts.

La partie comparante est l'unique associé de la société Goldpark Properties (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.135 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la Société a été constituée suivant acte notarié du 4 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2600 du 26 octobre 2011;
- que le capital social actuel de la Société est de douze mille six cent euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cent (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
- que la comparante détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique elle décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation; qu'elle assume la fonction de liquidateur de la Société:
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont immédiatement attribués à leur valeur comptable à l'associé unique et que le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;
 - que tous les droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;
 - que la comparante a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social s'étant clôturé le 31 décembre 2011 sont approuvés en date du 30 avril 2012 et les comptes intérimaires de la Société à la date de ce jour sont par la présente approuvés;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;
 - que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 35, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête du présent acte. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: A. BERNARDO, G. P. CORSETTI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. LAC / 2012 / 20421. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056362/100.

(120078910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Artemisia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 107.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053037/10.

(120074690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

ASAP-Lipamex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 98.550.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 08.05.2012.

Référence de publication: 2012053038/10.

(120074950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Asco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2012053039/11.

(120074199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Business Road S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.094.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur unique

Référence de publication: 2012053057/12.

(120074277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

TIMEHOUSE Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.100.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 16 avril 2012 à Luxembourg, que:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit Gibraltar, constituée en date du 17 septembre 2007, établie et ayant son siège social à 4, Giro's Passage, Gibro House, Gibraltar, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des sociétés de Gibraltar sous le matricule n° 99467, représentée par son administrateur régulièrement en fonction, Monsieur Axel WEND, expert-comptable, demeurant à CH-1207 GENEVE, 1, Carrefour de Rive:

cède irrévocablement soixante-deux (62) parts sociales numérotées de n $^{\circ}$ 63 à n $^{\circ}$ 124 qu'elle détient dans la société TIMEHOUSE Luxembourg SARL à

La société DUNFIELD PROPERTIES S.A., société de droit de la République des Seychelles, constituée en date du 15 avril 2009, établie et ayant son siège social à Mahe (République des Seychelles), Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de la République des Seychelles sous



le numéro 060870; représentée par son directeur régulièrement en fonction Monsieur Axel WEND, expert-comptable, demeurant à CH-1207 GENEVE, 1, Carrefour de Rive;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012055384/23.

(120077043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.300.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053040/10.

(120074299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053042/10.

(120074486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

B Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.165.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Stjin Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012053045/13.

(120074517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Ostia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.769.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 mai 2012, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30. juin 2014:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055809/15.

(120078290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck